SÉNAT DE BELGIQUE

6ème Conférence des commissions parlementaires de contrôle des services de renseignements et de sécurité des États membres de l'Union européenne

Bruxelles
30 septembre – 1er octobre 2010

Déclaration de Bruxelles

Les participants à la Conférence des Commissions parlementaires de contrôle des services de renseignements et de sécurité des Etats membres de l'Union européenne, réunis à leur sixième conférence à Bruxelles les 30 septembre et 1er octobre 2010;

Considérant l'importance stratégique des services de renseignements et de sécurité pour la sécurité d'un Etat de droit démocratique;

Considérant l'importance du contrôle parlementaire des activités des services de renseignements et de sécurité en vue de la protection des libertés et droits fondamentaux ainsi du fonctionnement efficace des services de renseignements et de sécurité;

Considérant que les activités de renseignements s'internationalisent de plus en plus et que le contrôle des services de renseignements et de sécurité doit donc tenir compte de cette réalité;

Considérant les expériences accumulées lors des conférences tenues à Rome, Bucarest, Lisbonne, Talinn et Bruxelles;

Déclarent ce qui suit :

a) Nous reconnaissons le besoin et l'utilité d'un échange d'informations plus intensif entre les organes de contrôle parlementaires des Etats de l'Union européenne, de la Suisse et de la Norvège;

b) Nous prenons acte de la proposition visant à la création d'un réseau d'expertise européen des organes de contrôle des services de renseignements (EIRAN) au moyen d'un site Internet et ayant pour objectif premier l'amélioration du contrôle démocratique du fonctionnement des services de renseignements et de sécurité. Quand bien même les différents organes de contrôle œuvrent inlassablement pour un professionnalisme accru de leur rôle, nous sommes convaincus que ce réseau d'expertise apportera une valeur ajoutée à tous;

c) Nous sommes convaincus que EIRAN doit se concentrer sur l'échange d'informations et d'expériences entre ses différents membres et ce sur une base totalement volontaire. Cette initiative ne sera donc pas un outil chargé de la défense d'intérêts communs, ni destinée à initier des investigations communes ou à échanger des informations opérationnelles ou classifiées;

d) Nous sommes prêts à soutenir cette proposition et sommes disposés à collaborer à son développement dans les prochains mois;

e) Nous désignons dès lors un groupe de travail restreint composé de (…) chargé de rédiger une proposition qui sera soutenue par l'ensemble des participants lors de la prochaine conférence;

f) Désignons la (…) comme pays hôte pour 2011.

_____